

**Signature de la convention de coopération
entre la Ville de Paris
et le Département de la Seine-Saint-Denis**

*Discours de Stéphane Troussel, Président du Conseil général de la
Seine-Saint-Denis
Jeudi 5 septembre 2013*

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, cher Claude
Monsieur le Maire de Paris, cher Bertrand,
Madame la Première adjointe au Maire de Paris, chère Anne,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents du Conseil général,
Monsieur le Premier vice-président du Conseil général, chargé
notamment des questions métropolitaines, cher Daniel Guiraud
Monsieur l'adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les
collectivités d'Ile de France, cher Pierre Mansat,
Mesdames, Messieurs les maires, conseillers généraux, de Seine-Saint-
Denis,
Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement,
Mesdames et Messieurs les adjointes et adjoints au Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris et Conseillers
généraux,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je souhaite d'abord remercier les équipes du Conseil général et de la
Ville de Paris qui ont beaucoup travaillé pour l'élaboration de cette
Convention de coopération entre La Seine-Saint-Denis et Paris. Merci
également au Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis
pour cette organisation sur cette péniche.

Je suis particulièrement heureux, ce matin, de signer cette convention
avec le Maire de Paris, Bertrand Delanoë.

Au-delà de son contenu concret, elle est pour nous un acte politique fort.
Elle manifeste notre volonté de construire et d'envisager entre nos deux
territoires une communauté de destin.

Cette signature se déroule d'abord sur un lieu particulier. Le canal de l'Ourcq, propriété de la Ville de Paris, qui traverse la Seine-Saint-Denis est le trait d'union physique entre nos deux territoires. C'est aussi un territoire de projets et d'avenir avec l'alliance l'Ourcq en mouvement et un axe fort et structurant entre Paris et le Seine-Saint-Denis. La Convention que nous signons fait d'ailleurs de ce canal un élément majeur de la coopération entre nos deux collectivités.

Mais cette signature se déroule aussi à un moment tout particulier, à quelques jours de l'examen par le Sénat en deuxième lecture du projet de loi sur les métropoles.

N'y voyez là aucun hasard.

Au moment où se tient ce grand débat sur l'avenir de la métropole parisienne, nous avons voulu avec le Maire de Paris, par la signature de ce document qui engage nos deux collectivités sur des actions concrètes de coopération, affirmer notre conviction profonde que la Seine-Saint-Denis et Paris doivent plus que jamais se rapprocher.

La construction de la métropole du Grand Paris, en effet, au-delà du montage institutionnel qui doit sans doute encore être affiné et précisé et qui fera l'objet de nouvelles discussions des parlementaires, doit nous permettre comme responsables politiques, comme élus attachés au développement de nos territoires et au devenir de ceux qui y vivent, de répondre enfin à des questions essentielles pour nos concitoyens.

Comment mieux se loger, surtout dans une région comme la nôtre, où la crise du logement est particulièrement aiguë ? Comment trouver un emploi lorsque certains territoires, et notamment celui de la Seine-Saint-Denis, sont à la fois très créateurs d'emplois et en même temps ont des taux de chômage très supérieurs à la moyenne nationale ? Comment améliorer le cadre de vie quotidien, dans une métropole où les déplacements entre le domicile et le travail sont toujours plus longs et difficiles ? Comment concilier développement économique, participation à la compétition internationale des grandes métropoles, et préservation de l'environnement ?

Ce sont là des enjeux décisifs.

Comme responsables politiques, il est de notre devoir de trouver les outils institutionnels efficaces pour apporter des réponses concrètes à ces attentes. Je crois que c'est l'honneur de la politique que de savoir

parfois remettre en question nos certitudes, nos positions, l'existence même de nos institutions, lorsque l'intérêt de celles et ceux qui nous font confiance le justifie. J'ai la conviction que c'est le cas précisément pour ce projet de création de la métropole du Grand Paris.

Pour le département de la Seine-Saint-Denis, je souhaite ajouter un point qui est à mes yeux central. Aucune réponse institutionnelle ne sera satisfaisante si elle ne met pas en son centre la résolution des inégalités territoriales au sein de l'Ile-de-France. Lorsqu'à la suite de Claude Bartolone, je plaide pour l'égalité républicaine, ce n'est pas pour obtenir réparation d'une dette ou d'une faute morale envers les habitants de la Seine-Saint-Denis, c'est parce que nous voulons convaincre que nos destins sont liés. Le cœur de notre agglomération, cette métropole sera plus forte si elle est plus juste, sera plus forte si les habitants de la Seine-Saint-Denis peuvent déployer toutes leurs capacités et leurs talents.

Car cette question des inégalités territoriales, si elle est décisive pour la Seine-Saint-Denis, l'est aussi pour toute la métropole. Aucune construction métropolitaine, quelle qu'en soit la forme juridique, le périmètre ou les compétences ne pourra réussir son action et mener à bien son projet si subsiste en son sein les graves inégalités que nous connaissons aujourd'hui.

Comme président du département le plus pauvre de la France métropolitaine, dans la Région la plus riche, j'ai porté ce combat pour l'égalité avec détermination et constance.

Je suis d'ailleurs heureux d'avoir trouvé en Bertrand Delanoë et les élus parisiens des alliés indéfectibles. Je souhaite les en remercier car sans ce front commun Paris/Seine-Saint-Denis (qui nous a été parfois reproché) nous n'aurions pas pu avancer sur cette question centrale des inégalités entre nos territoires mais surtout nous n'aurions pas pu obtenir, ce que nous avons obtenu du gouvernement et des parlementaires, la création d'un fonds de péréquation entre les départements de l'Ile-de-France.

Ce fonds a été inscrit dans le projet de loi sur les métropoles. C'est d'ailleurs le seul point qui a été adopté de manière conforme par le Sénat et l'Assemblée nationale. C'est pour nous un succès, la première étape vers davantage de justice et d'égalité en Ile-de-France.

Bien entendu cette première victoire doit en appeler d'autres.

C'est tout l'enjeu du débat qui va se poursuivre dans les prochaines semaines sur la création de la métropole du Grand Paris.

Il s'agit là d'un beau projet. Un projet qui doit nous permettre de dépasser nos particularismes locaux et nous projeter vers l'avenir.

Car j'ai la conviction profonde que nous partageons avec Paris, mais aussi avec l'ensemble des départements de la petite couronne, un destin commun. Je le disais en introduction de mon propos.

Oui notre destin, le destin de la Seine-Saint-Denis, est aujourd'hui lié à celui de Paris. Mais le destin de Paris est aussi lié au destin la Seine-Saint-Denis.

Je le dis et le répète souvent. Quasiment dans chacune de mes interventions publiques. L'avenir de la métropole parisienne se joue dans des territoires comme celui de la Seine-Saint-Denis.

Nous y avons la plus grande richesse qui soit, celle de la jeunesse qui ne demande qu'à s'investir pour peu qu'on lui donne sa chance.

Mais nous avons aussi du foncier, des espaces pour développer des projets industriels, technologiques ou culturels. Nous avons aussi des espaces verts et demain des transports.

Nous avons enfin des collectivités locales mobilisés pour construire ce grand projet métropolitain.

C'est la conjugaison de toutes ces richesses, de tous ces talents qui nous permettra de construire tous ensemble ce grand territoire et de dessiner notre avenir commun.

Ce sont tous ces atouts, ces richesses que nous voulons aujourd'hui mettre au service du développement de l'Île-de-France.

Pour en revenir au cœur du sujet, je crois nécessaire que les collectivités locales de la première couronne mettent rapidement en commun quelques compétences afin d'agir au plus vite de manière efficace pour trouver des solutions à des problèmes que connaissent quotidiennement les habitants de nos territoires.

Je pense bien entendu à la question du logement, mais aussi de l'hébergement d'urgence et de la solidarité.

Je suis heureux par exemple que sur un sujet qui a fait l'objet, d'abord avec mon prédécesseur Claude Bartolone, d'une mobilisation conjointe avec Paris nous ayons enfin réussi à avancer et aboutir sur la question des mineurs étrangers isolés. C'est une nouvelle fois la démonstration qui est faite que nous pouvons obtenir de belles avancées lorsque nous œuvrons dans le même sens.

Le projet de construction de la métropole du grand Paris est un projet ambitieux et nécessaire. Il est à notre portée.

Il nous faut pour l'atteindre poursuivre nos mobilisations et nos efforts communs. Cela passe très concrètement par le développement au quotidien de projets de coopération entre nos deux collectivités afin de démultiplier les habitudes et les cadres de travail.

C'est l'objet et le sens de la convention de coopération que j'ai souhaité signer avec le Maire de Paris Bertrand Delanoë et déjà de nombreuses actions sont lancées ou vont l'être dans les prochaines semaines. Nous avons inauguré juste avant l'été la plateforme commune Paris/Seine-Saint-Denis de prévention des conduites à risque en matière de toxicomanie à Pantin et nous travaillons ensemble pour la création à Bobigny d'un pôle sport/handicap. Bien d'autres projets sont lancés en matière culturelle, dans le domaine des transports, sur le soutien à l'innovation ou encore sur l'élaboration d'un plan climat métropolitain.

Il nous faut dès aujourd'hui multiplier ces occasions de travail commun.

Conclure une telle convention, c'est finalement faire la démonstration qu'il est possible de dégager des méthodes de travail communes, des intérêts communs, des projets partagés pour lesquels il est intelligent d'unir nos forces.

Avec cette convention nous voulons, avec le Maire de Paris, nous projeter vers l'avenir.

Nous voulons rompre avec les logiques d'ignorance réciproque, de suspicion et parfois de méfiance qui ont trop longtemps prévalu dans les relations entre Paris et ses collectivités voisines.

L'élection de Bertrand Delanoë dès 2001 a heureusement permis que se tourne cette page. La Convention que nous signons aujourd'hui illustre de manière très concrète cette nouvelle page de notre histoire.

Cette Convention c'est un acte d'estime et de confiance.

Estime, au-delà des personnes, entre nos deux collectivités qui ont tant à partager et qui manifestent aujourd'hui par cette signature le souhait de cheminer ensemble.

Confiance enfin dans l'avenir de nos territoires. C'est tout le sens de la construction de la métropole que nous appelons de nos vœux.